



# La Lettre ...

N° 15 - octobre 2022

## L'édito :

La copropriété fait face à une période de fonctionnement complexe. Le Conseil Syndical a, depuis le mois de juin, adressé plusieurs courriers au Syndic afin d'obtenir des explications circonstanciées ainsi que les modalités de traitement qu'il envisage de mettre en place notamment :

- les appels de charges cumulés qui mettent en difficulté les copropriétaires et interrogent quant à la qualité de la gestion en cours,
- l'information nécessaire des copropriétaires et les modalités d'accompagnement au paiement des charges.

Le syndic s'est engagé:

- A adresser une lettre à chacun concernant l'évolution des charges et le traitement du bouclier tarifaire (adressée le jeudi 27 octobre),
- A faire retour de la situation budgétaire et les perspectives de fonctionnement pour les mois à venir,
- A faire retour de ces éléments via une réunion publique à organiser avant le mois de décembre.

Sensibles à vos interrogations et retours, nous restons bien sûr à votre écoute et tentons, de la meilleure des manières et à l'étude des possibilités qui nous sont données durant cette période, de répondre au mieux à vos attentes.

*Pour rappel, l'adresse mail à utiliser pour joindre le CS et le Syndic :*  
elysee1.conseil@gmail.com

*Le conseil syndical*



## Bien vivre ensemble

### La sécurité de notre résidence

Le conseil syndical participe dorénavant aux réunions mensuelles entre les élus de Bougival et de la Celle Saint-Cloud, avec la police nationale et la police municipale des communes.

- Composer le 17 vous permet, au quotidien, de signaler toute situation que vous jugez anormale (infraction en cours, agressions...),
- Ces appels, bien que restant anonymes, sont enregistrés pour favoriser les interventions ultérieures.
  - Ne raccrochez pas si vous entendez un message d'attente,
  - Indiquez clairement l'objet de votre appel et le lieu précis de l'événement,

La police municipale patrouille une fois par jour, 5 jours/7, dans notre résidence. Vous pouvez les contacter au 06.60.30.63.04

### Les incivilités

Nous ne pouvons que vous rappeler, en faisant référence aux précédents lettres, la nécessité du respect du bien commun et vous appelons à mettre en œuvre toutes les actions de votre responsabilité en ce sens :

#### Les arbres

Les enfants ne doivent pas grimper dans les arbres ! Ils les endommagent et risquent de se blesser, nous vous rappelons qu'ils sont sous la responsabilité des parents.

#### Les pelouses

Elles ont souffert de la sécheresse, respectons-les.

### Les chiens

- Ils doivent être promenés en laisse,
- On ramasse leurs excréments ! Les laisser est complètement irrespectueux envers les résidents mais aussi envers les équipes d'entretien et de jardinage.

### Les encombrants

- On ne les dépose pas n'importe quand ((à partir du mercredi précédant chaque vendredi de fin de mois uniquement),
- On n'y met pas n'importe quoi : pots de peinture, appareils ménagers, gravats,... Vous avez donc la charge de déposer ces déchets à la déchetterie.

☞ L'absence de respect de ces règles oblige la copropriété à engager des dépenses complémentaires (env. 1500€/enlèvement) pour la collecte et l'enlèvement de ces déchets et refacturées à tous.

Pour avoir toutes les informations, vous pouvez vous référer au site internet de Versailles Grand Parc (<https://www.versaillesgrandparc.fr/vos-demarches/gestion-des-dechets/trier-jeter-valoriser/les-autres-dechets/les-decheteries-ouvertes-aux-particuliers>):

### **Restons courtois !**

*Enfin et parce que les sujets en cours sont, pour tous, particulièrement sensibles, y compris pour le Conseil Syndical dont les membres sont d'abord copropriétaires, restons courtois !*  
La discussion oui, les insultes non ! Cela n'apporte rien.

### **Vos retours**

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous ont fait des retours positifs et constructifs sur nos actions. Cela nous motive dans notre mission !



### **Informations diverses**

#### **Assignation**

Un couple de propriétaires a assigné en justice le syndicat des copropriétaires en date de septembre 2022. Vous pourrez prochainement consulter cette assignation sur le site du Syndic.

La première audience se tiendra mercredi 4 janvier 2023 au tribunal judiciaire de Versailles.

Pour assurer la défense du Syndicat des Copropriétaires, le Cabinet ZURFLUH-LEBATTEUX-SIZAIRE & ASSOCIES a été désigné.

#### **Quelques mesures d'économie pour la résidence**

En respect des consignes de sobriété énergétique du gouvernement, par mesure d'économie et grâce à la météo clémente, le chauffage n'a été démarré que le 24 octobre (au lieu du 15 habituellement).

#### **Quelques pistes d'économies que nous pouvons réaliser chez nous**

- Débrancher les appareils en veille,
- Le soir, fermer rideaux et volets (préserve la chaleur),
- Lessive à 30 ou 40 et, si vous en avez la possibilité, préférer l'étendage manuel au sèche-linge.

Ces conseils ont été largement relayés par les médias.

**Retrouvez toutes nos lettres sur le site interne de la résidence !**

[www.elysee1.com](http://www.elysee1.com)